

Extrait de la résolution numéro **22-08-31-12** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 31 août 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale, Réjean Guay, responsable en sécurité incendie et civile et mesdames Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines et Linda Laplante, secrétaire de direction.

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES EN REGARD À LA FORCE DE FRAPPE POUR LES FEUX DE BÂTIMENTS CORRESPONDANT À UN RISQUE FAIBLE DES MUNICIPALITÉS D'HUDSON, LES CÈDRES, RIGAUD, SAINT-LAZARE ET SAINT-ZOTIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Sécurité publique a transmis le 8 décembre 2021 une attestation de conformité du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-02-23-34 portant sur l'adoption du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie sans modification et fixant son entrée en vigueur à la date du 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT l'article 30 de la *Loi sur la Sécurité incendie* précisant que pour une modification du schéma en vue de le rendre conforme aux orientations ministérielles ou pour modifier les objectifs de protection doit se faire suivant la même procédure que son élaboration dont la tenue d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville d'Hudson no R2022-06-186 demandant de modifier sa force de frappe pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible avec 8 pompiers le jour en semaine et 10 pompiers le soir et fin de semaine;

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité des Cèdres no 2022-04-187 demandant de modifier sa force de frappe pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible avec 8 pompiers en tout temps;

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Rigaud no 2022-06-188 demandant de modifier sa force de frappe pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible avec 8 pompiers en tout temps sur les territoires de Pointe-Fortune, Très-Saint-Rédempteur et de Rigaud spécifiquement au secteur sans réseau d'aqueduc conforme et dans le secteur de Rigaud desservi par un réseau d'aqueduc conforme, à 8 pompiers le jour en semaine et de 10 pompiers le soir et fin de semaine;

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Saint-Lazare no 07-292-22 demandant de modifier sa force de frappe pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible avec 9 pompiers en tout temps;

CONSIDÉRANT la résolution de la Municipalité de Saint-Zotique no 2022-05-309 demandant de modifier sa force de frappe pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible avec 8 pompiers en tout temps;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par madame **Geneviève Lachance** et résolu :

d'adopter la demande de modification au schéma de couverture de risques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la force de frappe pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible des municipalités d'Hudson, Les Cèdres, Rigaud, Saint-Lazare et Saint-Zotique aux fins de la consultation publique;

de nommer les membres élus du comité de sécurité incendie et civile comme membres de la commission de consultation, soit monsieur Patrick Bousez en remplacement de monsieur Yvon Chiasson en tant que président, monsieur Sylvain Brazeau, monsieur Claude Comeau, madame Chloe Hutchison, monsieur François Pleau, monsieur Peter Zytynsky et;

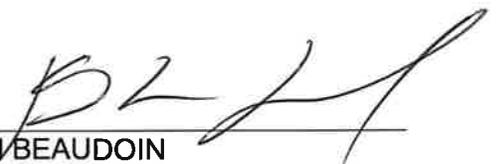
de tenir une consultation publique le 27 septembre 2022 à 19 h 30 à la salle 119 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges située au 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

Donné à Vaudreuil-Dorion, le 6 septembre 2022.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier



VILLE D'HUDSON / TOWN OF HUDSON

SERVICE DU GREFFE / TOWN CLERK DEPARTMENT

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Hudson tenue au centre communautaire Stephen F. Shaar, 394 Main, le 6 juin 2022, à 19 h 30, à laquelle assistaient :

Extract of the regular meeting minutes of the Town of Hudson Council, held at the Stephen F. Shaar community centre, 394 Main, on June 6th, 2022 at 7:30 pm, at which were present:

Sont présents/Were present:

La mairesse / The Mayor
Les conseillers / Councillors

Chloe Hutchison
Douglas Smith
District 1, Como
Renoît Blais
District 2, Hudson Est / Eastern Hudson
Peter Mate,
District 3, Hudson Centre / Central Hudson
Mark Gray
District 5, Heights Est / Eastern Heights
Daren Legault
District 6, Ouest / West End

Formant le conseil au complet / Forming the entire Council

Également présents/Also in attendance :

Directeur général / Director General
Greffière / Town Clerk
Trésorier / Treasurer

Philip Toone
Mélicca Legault
Pierre R. Charron

Absent :

Reid Thompson
District 4, Fairhaven

EXTRAIT du procès-verbal du conseil
EXTRACT of Council Minutes

R2022-06-186



Résolution R2022-06-186

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. PUBLIC SAFETY

9.1 Demande de modification du schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) – Autorisation

9.1 Request to amend the revised Fire Safety Cover Plan - Authorization

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro R2021-02-38 lors de la séance ordinaire du conseil le 1^{er} février 2021 portant sur l'adoption du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie transmis à la MRC en vue d'obtenir l'attestation de conformité de la ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDERING the adoption of resolution number R2021-02-38 at the regular council meeting of February 1st, 2021, concerning the adoption of the draft revised fire safety cover plan sent to the MRC in order to obtain the certificate of conformity from the Minister of Public Security under section 20 of the *Fire Safety Act*;

CONSIDÉRANT l'adoption par résolution numéro 21-09-15-13 lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 15 septembre 2021, portant sur l'adoption du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie transmise à la ministre de la Sécurité publique en vue d'obtenir l'attestation de conformité de la ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDERING the adoption by resolution number 21-09-15-13 at the regular meeting of the council of the MRC of September 15th, 2021, concerning the adoption of the draft revised Fire Safety Cover Plan sent to the Minister of Public Security in order to obtain the certificate of conformity from the Minister of Public Security under section 20 of the *Fire Safety Act*;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Sécurité publique a transmis à la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 8 décembre 2021 une attestation de conformité du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie ;

WHEREAS the Minister of Public Security sent the MRC of Vaudreuil-Soulanges on December 8th, 2021, a certificate of compliance of the draft revised Fire Safety Cover Plan;

CONSIDÉRANT l'adoption par résolution numéro 22-02-23-34 lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, portant sur l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et fixant son entrée en vigueur le 7 mars 2022 ;

WHEREAS the adoption by resolution number 22-02-23-34 at the regular meeting of the Council of the MRC of Vaudreuil-Soulanges, concerning the adoption of the revised fire safety cover plan and establishing its entry into force on March 7th, 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie* indique que toute modification du schéma, pour le rendre conforme aux orientations ministérielles ou pour modifier les objectifs de protection, réduire les mesures ou reporter les échéances qui y sont prévues ainsi que sa révision doivent se faire suivant la même procédure que son élaboration ;

WHEREAS section 30 of the *Fire Safety Act* indicates that any modification of the Fire Safety Plan, in order to make it conform to ministerial orientations or to modify the protection objectives, reduce the measures or postpone the deadlines provided for therein, as well as its revision, must follow the same procedure as its elaboration;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des cartes d'appels nécessitant une force de frappe pour l'année 2021 fait ressortir qu'en période de jour de

WHEREAS an analysis of call cards requiring a strike force for the year 2021 shows that during

COPIE CONFORME
CERTIFIED TRUE
EXTRACT

Greffière / Town Clerk



semaine, une moyenne de 7,5 pompiers ont répondu à l'intervention ;

CONSIDÉRANT l'argumentaire pour justifier une force de frappe de 8 pompiers au Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie (SCRSI) pour le Service des incendies d'Hudson soumis le 12 avril 2022 au Ministère de la Sécurité publique par l'entremise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT les mesures mises en place et en œuvre pour favoriser l'atteinte du nombre de pompiers nécessaires au déploiement d'une force de frappe dont l'entraide automatique avec les villes limitrophes ;

CONSIDÉRANT les enjeux relatifs au recrutement et la rétention du personnel ainsi que les investissements considérables de la ville d'Hudson afin d'offrir un service incendie ainsi qu'un service de premiers répondants médicaux à sa population en accord avec l'objectif 8 des orientations ministérielles ;

CONSIDÉRANT les orientations ministérielles qui énoncent :

« Bien qu'elles devraient également viser cet objectif en établissant, partout où c'est possible, des modalités d'intervention faisant appel à 10 intervenants lors de l'alerte initiale, il peut être admis que les municipalités ayant recours à des pompiers volontaires éprouvent de la difficulté à mobiliser une telle force de frappe. Dans ce cas, un effectif de huit (8) pompiers devra être considéré comme minimal. » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson ne subira aucun impact en matière de protection incendie sur son territoire ;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Daren Legault**

DE DEMANDER la modification de la force de frappe de la Ville d'Hudson au schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pour transmission à la MRC de Vaudreuil-Soulanges selon les spécifications suivantes :

QUE le tableau 28 sur la disponibilité et temps de mobilisation des ressources pour les risques faibles soit modifié pour refléter la réalité comme suit :

- 8 pompiers en période de jour de semaines;
- 10 pompiers en période de soir et fin de semaine

QU'il soit inscrit au schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la section 4.5.3 pour le SSI d'Hudson : « La municipalité d'Hudson mobilisera, dès l'appel initial pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible, de jour un nombre de huit (8) pompiers et de dix (10) pompiers pour les soirs et fin de semaine. »

the weekday period, an average of 7.5 firefighters have responded to the intervention;

WHEREAS the argument to justify a strike force of 8 firefighters in the Fire Safety Cover Plan (FSCP) for the Hudson Fire Department submitted on April 12th, 2022, to the Ministry of Public Security through the MRC of Vaudreuil-Soulanges;

WHEREAS the measures put in place and in effect to help reach the number of firefighters needed to provide a strike force including automatic mutual aid with neighboring towns;

CONSIDERING the issues related to the recruitment and retention of personnel as well as the considerable investments made by the Town of Hudson in order to offer a fire department and a medical first responder service to its population in accordance with objective 8 of the ministerial orientations;

WHEREAS the ministerial orientations state:

"Although they should also aim at this objective by establishing, wherever possible, intervention modalities calling for 10 responders at the time of the initial alert, it can be admitted that the municipalities having recourse to volunteer firefighters experience difficulty in mobilizing such a strike force. In this case, a staff of eight (8) firefighters shall be considered the minimum. ";

WHEREAS the Town of Hudson will have no impact on fire protection within its territory;

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Daren Legault**

TO REQUEST to modify the Town of Hudson's fire safety coverage plan for transmission to the MRC of Vaudreuil-Soulanges according to the following specifications;

THAT Table 28 on the availability and mobilization time of resources for low risks be modified to reflect the reality as follows:

- 8 firefighters during weekdays;
- 10 firefighters during evenings and weekends

THAT it be included in the Fire Safety Cover Plan in section 4.5.3 for the Hudson Fire Department: "The Municipality of Hudson will mobilize, upon initial call for low risk building fires, a number of eight (8) firefighters during the day and ten (10) firefighters during the evenings and weekends. "

COPIE CONFORME
CERTIFIED TRUE
EXTRACT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / CARRIED UNANIMOUSLY

RN

Greffier / Town Clerk



MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC de Vaudreuil-Soulanges**

12 avril 2022

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 avril 2022 à 19h30 au Pavillon des bénévoles sis au 145, rue Valade, Les Cèdres (Québec), J7T 1S9

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust

Est absente :

Mme Lyndsay Simard, conseillère

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

2022-04-187 Demande de modification du schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) – Autorisation

ATTENDU QUE la lettre de la ministre de la Sécurité publique du 20 juillet 2021 demandait de produire un argumentaire pour justifier la position de la Municipalité des Cèdres sur la force de frappe de 8 pompiers en tout temps et de modifier celui-ci en ce sens;

ATTENDU QUE l'argumentaire a été transmis par courriel le 17 août 2021 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a transmis le 28 septembre 2021 au ministère de la Sécurité publique, la version du schéma révisé accompagnée des argumentaires justifiant une force de frappe pour Les Cèdres de 8 pompiers en tout temps;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a reçu l'attestation du schéma révisé par la ministre Geneviève Guilbault le 8 décembre 2021 sans retenir les argumentaires soumis;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté le schéma révisé et qu'il a été attesté par la ministre le 23 février 2022;

ATTENDU QUE les articles 28 et 30 de la loi sur la sécurité incendie permet de soumettre une demande de modification au schéma révisé à la suite de son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a initié le 18 janvier 2022 un processus de consultation auprès du ministère de la sécurité publique afin de clarifier les éléments ayant justifiés la non-retenue des argumentaires soumis le 28 septembre 2021;



MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC de Vaudreuil-Soulanges

12 avril 2022

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE lors d'une rencontre virtuelle avec Jolaine Tétreault (MSP), Réjean Guay (MRC), Jimmy Poulin et Stéphan Gourley le 28 janvier 2022, des éclaircissements ont été présentés par la représentante du MSP et les échanges ont permis d'élaborer des argumentaires complémentaires;

ATTENDU QUE les arguments énoncés dans notre lettre du 17 août 2021 et les informations supplémentaires du 19 janvier 2022 et complémentaires du 7 mars 2022 apportent des précisions justificatives bonifiées tout en maintenant notre position d'une force de frappe pour les risques faibles à 8 pompiers en tout temps;

ATTENDU QUE pour les appels impliquant un bâtiment de risque faible, tous les protocoles du SSI de Les Cèdres prévoient la mobilisation de tout le personnel disponible, de 15 000 litres d'eau et d'entraides automatiques de 1 ou 2 autres municipalités selon la zone de l'évènement et la période de la journée;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de Les Cèdres est équipé d'une autopompe et d'une autopompe citerne ULC;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a recours à des pompiers volontaires et que les orientations ministérielles énoncent que :

« Bien qu'elles devraient également viser cet objectif en établissant, partout où c'est possible, des modalités d'intervention faisant appel à 10 intervenants lors de l'alerte initiale, il peut être admis que les municipalités ayant recours à des pompiers volontaires éprouvent de la difficulté à mobiliser une telle force de frappe. Dans ce cas, un effectif de huit (8) pompiers devra être considéré comme minimal. »

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres autorise la transmission de sa demande de modification suivante au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

QUE le tableau 28 sur la disponibilité et temps de mobilisation des ressources soit modifié pour refléter la réalité comme suit :



MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC de Vaudreuil-Soulanges

12 avril 2022

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL (SUITE)

Effectifs disponibles pour répondre à l'alerte initiale [1]						
Service de sécurité incendie/caserne	En semaine				Fin de semaine	
	Jour		Nuit		Nb moy. pompiers	Temps de mobilisatn
	Nb moy. pompiers	Temps de mobilisatn	Nb moy. pompiers	Temps de mobilisatn		
Les Cèdres						
Caserne 4	0	s.o.	0	s.o.	0	s.o.
Caserne 5	7	11 min	8	13 min	8	14 min

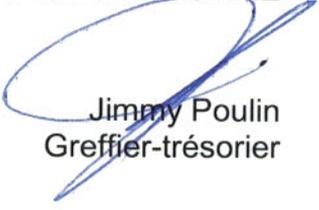
ET QUE;

Nous demandons qu'il soit inscrit au schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la section 4.5.3 pour le SSI de Les Cèdres :

« La force de frappe sera considérée atteinte en tout temps lorsque huit (8) pompiers auront été mobilisés, dès l'appel initial, pour un « feu de bâtiment » impliquant un risque faible sur l'ensemble du territoire protégé. »

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Jimmy Poulin
Greffier-trésorier

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 14 juin 2022.

Sont présents : Mme Marie-Claude Frigault, mairesse et les conseillers suivants :
MM. Charles Meunier, Archie Martin, Marc Noël, Kevin Ménard, Yves Pelletier et Alain Lapointe
M. Sylvain Chevrier, directeur général
Mme Camille Primeau, greffière

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Marie-Claude Frigault.

2022-06-188

Demande de modification de la force de frappe au schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a reçu l'attestation du schéma révisé par la ministre, Mme Geneviève Guilbault, le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté le schéma révisé et qu'il a été attesté par la ministre le 23 février 2022;

CONSIDÉRANT que les articles 28 et 30 de la Loi sur la sécurité incendie permettent de soumettre une demande de modification au schéma révisé à la suite de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rigaud, par la résolution 2020-12-350, adoptait les objectifs de protection énumérés au SCRSI et que la force de frappe inscrite pour le SSI Rigaud était de 8 pompiers en tout temps;

CONSIDÉRANT que les objectifs de protection du SCRSI attestés par la ministre de la Sécurité publique le 8 décembre 2021 ont été modifiés pour le SSI Rigaud;

CONSIDÉRANT les représentations du directeur du Service de sécurité incendie de Rigaud, son argumentaire du 9 août 2021 pour maintenir la force de frappe à 8 pompiers en tout temps et la demande de modification du SCRSI qu'il a rédigé et adressé à la MRC Vaudreuil-Soulanges le 3 mai 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Charles Meunier et résolu que le conseil de la Ville de Rigaud appuie la démarche du directeur du Service de sécurité incendie et demande les modifications suivantes au SCRSI :

1. Qu'il soit inscrit au SCRSI à la section 4.5.3. que la Ville de Rigaud mobilisera en tout temps un nombre de 8 pompiers dès l'appel initial pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible sur les territoires de Pointe-Fortune, Très-Saint-Rédempteur et Rigaud sans réseaux d'aqueduc conformes;

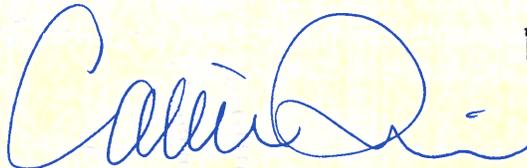
2. Qu'il soit inscrit au SCRSI à la section 4.5.3. que la Ville de Rigaud mobilisera 8 pompiers dans le secteur de Rigaud desservi par un réseau d'aqueduc conforme en période de jour la semaine et 10 pompiers en période de soir et de fin de semaine, et ce, dès l'appel initial pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible sur les territoires;
3. Que le tableau 28 du SCRSI soit modifié en tenant compte de la réalité des secteurs avec et sans aqueduc conforme :

Effectifs disponibles pour répondre à l'Alerte initiale comptabilisés à la force de frappe du SCRSI						
Secteur avec aqueduc						
Service de sécurité incendie / Caserne	En semaine				Fin de semaine	
	Jour		Nuit		NB moy. Pompiers	Temps de mobilisation
	NB moy. Pompiers	Temps de mobilisation	NB moy. Pompiers	Temps de mobilisation		
...						
Rigaud / Caserne 7	7	10,5 minutes	11	10,5 minutes	11	10,5 minutes
...						
Effectifs disponibles pour répondre à l'Alerte initiale comptabilisés à la force de frappe du SCRSI						
Secteur sans aqueduc						
Service de sécurité incendie / Caserne	En semaine				Fin de semaine	
	Jour		Nuit		NB moy. Pompiers	Temps de mobilisation
	NB moy. Pompiers	Temps de mobilisation	NB moy. Pompiers	Temps de mobilisation		
...						
Rigaud / Caserne 7	4	10,5 minutes	8	10,5 minutes	8	10,5 minutes
...						

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

Extrait certifié conforme



Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière



Marie-Claude Frigault, mairesse



Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

Date : 15 juin 2022



Service du greffe et du contentieux

1960, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec) J7T 3A3

Téléphone : 450 424-8000, poste 266

Télécopieur : 450 455-3877

Courriel : greffe@ville.saint-lazare.qc.ca



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 du conseil de la Ville de Saint-Lazare à laquelle étaient présents la conseillère Tanja Minisini et les conseillers Pierre Casavant, Marc Emond, Richard Chartrand, Michel Poitras, Brian Trainor, Donald Andrews et David Hill sous la présidence de la mairesse Geneviève Lachance

07-292-22

**DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA
DE COUVERTURE DE RISQUES EN
SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE
VAUDREUIL-SOULANGES**

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a reçu l'attestation de conformité du schéma révisé le 8 décembre 2021. Ainsi, le schéma a été adopté le 23 février 2022;

ATTENDU QUE le schéma en vigueur peut être modifié selon la *Loi sur la sécurité incendie*, RLRQ c. S-3.4;

ATTENDU les différents échanges entre les porte-parole de la Ville et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU l'énoncé suivant tiré de l'article 4.5 « Personnel d'intervention » du schéma :

[...] bien qu'elles devraient également viser cet objectif en établissant, partout où c'est possible, des modalités d'intervention faisant appel à 10 intervenants lors de l'alerte initiale, il peut être admis que les municipalités ayant recours à des pompiers volontaires éprouvent de la difficulté à mobiliser une telle force de frappe.

Dans ce cas, un effectif de 8 pompiers devra être considéré comme minimal.

ATTENDU QUE malgré la volonté de la Ville, sept pompiers sont en garde externe en tout temps. Ainsi, en tout temps dès l'appel initial pour les feux de bâtiment correspondant à un risque faible, neuf pompiers sont mobilisés;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De demander des modifications au schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de manière à remplacer le tableau 28 sur la disponibilité et le temps de mobilisation des ressources de la section 4.5.2 pour Ville de Saint-Lazare par celui-ci :

Effectifs disponibles pour répondre à l'alerte initiale						
Service de sécurité incendie/ caserne	En semaine				Fin de semaine	
	Jour		Nuit		Nbre moyen pompiers	Temps de mobilisation
	Nbre moyen pompiers	Temps de mobilisation	Nbre moyen pompiers	Temps de mobilisation		
Saint-Lazare						
Caserne 8	9	9 min	9	9 min	9	9 min

La Ville de Saint-Lazare mobilisera, en tout temps, dès l'appel initial pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible, neuf pompiers. Ainsi, la force de frappe sera considérée atteinte en tout temps si neuf pompiers sont mobilisés, sur l'ensemble du territoire protégé.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

Copie certifiée conforme le 13 juillet 2022

Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LLM, oma
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux



MUNICIPALIT  DE SAINT-ZOTIQUE

1250, rue Principale, Saint-Zotique (Qu bec) J0P 1Z0 . T l phone 450-267-9335 / T l copieur 450-267-0907

**EXTRAIT DU PROC S-VERBAL
D'UNE S ANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALIT  DE SAINT-ZOTIQUE**

  une s ance ordinaire du conseil municipal de la Municipalit  de Saint-Zotique tenue le 17 mai 2022   20 h, en la salle du conseil municipal situ e au 1250, rue Principale et   laquelle  taient pr sents les conseillers municipaux Jonathan Anderson,  ric Lachance, Jean-Pierre Daoust, Paul Forget tous formant quorum sous la pr sidence de Yvon Chiasson, maire.

Absent(s) : Yannick Guay, Patrick L cuyer

La greffi re-tr sori re et directrice g n rale par int rim, Mme Chantal Lemieux,  tait  galement pr sente.

2022-05-309

AUTORISATION – DEMANDE DE MODIFICATION DU SCH MA R VIS  DE COUVERTURE DE RISQUE EN S CURIT  INCENDIE (SCRSI)

CONSID RANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a re u l'attestation du sch ma r vis  par la ministre, Mme Genevi ve Guilbault, le 8 d cembre 2021;

CONSID RANT QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopt  le sch ma r vis  et qu'il a  t  attest  par la ministre le 23 f vrier 2022;

CONSID RANT QUE les articles 28 et 30 de la *Loi sur la s curit  incendie* permettent de soumettre une demande de modification au sch ma r vis    la suite de son entr e en vigueur;

CONSID RANT QU'il y a eu quelques  changes par courriel des arguments, faits entre le directeur du Service d'urgence et de s curit  incendie de Saint-Zotique (SUSI), M. Michel Pitre, et M. R jean Guay, responsable de la s curit  incendie et civile   la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSID RANT QUE M. R jean Guay a fait parvenir un courriel au directeur du SUSI l'informant de quelques commentaires de Mme Jolaine T treault, conseill re en s curit  incendie du minist re de la S curit  publique (MSP), pour des informations suppl mentaires pour bonifier nos arguments, lesquels faciliteront la compr hension lors de l'analyse par le MSP;

CONSID RANT les arguments finaux  nonc s dans le document « 0-Argumentaires de la municipalit  de Saint-Zotique_25_mars_2022 » fait par le directeur du SUSI et qui ont  t  envoy s par courriel le 25 mars 2022   M. R jean Guay;

CONSID RANT QU'il est mentionn    la page 50 des Orientations minist rielles, « Bien qu'elles devraient  galement viser cet objectif en  tablissant, partout o  c'est possible, des modalit s d'intervention faisant appel   dix intervenants lors de l'alerte initiale, il peut  tre admis que les municipalit s ayant recours   des pompiers volontaires  prouvent de la difficult    mobiliser une telle force de frappe. Dans ce cas, un effectif de huit pompiers devra  tre consid r  comme minimal dans la perspective d'une intervention efficace. Rappelons que cet effectif vaut pour une intervention en pr sence d'un r seau d'approvisionnement en eau fournissant un d bit suffisant; il ne comprend donc pas le personnel n cessaire, en milieu rural, soit pour le transport de l'eau   l'aide de camions-citernes, soit pour le pompage   relais. »;

CONSID RANT QUE la Municipalit  de Saint-Zotique a un r seau d'approvisionnement conforme, soit tous ses poteaux d'incendie (334) sur son territoire, tel qu'inscrit au Sch ma r vis  de couverture de risques en s curit  incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au tableau 16 – R seaux d'aqueduc municipaux;

Il est résolu à l'unanimité que pour tous les arguments énoncés dans le document « 0-Argumentaires de la municipalité de Saint-Zotique_25_mars_2022 » fait par le directeur du Service d'urgence et de sécurité incendie de Saint-Zotique (SUSI), M. Michel Pitre, et qui ont été envoyés par courriel le 25 mars 2022 à M. Réjean Guay, responsable de la sécurité incendie et civile à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Municipalité de Saint-Zotique demande des modifications du Schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et qu'il soit inscrit au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la section 4.5.3 pour la Municipalité de Saint-Zotique :

- Que le tableau 27 sur le nombre et le statut des directeurs, officiers, pompiers et agents de prévention soit modifié pour refléter la réalité d'aujourd'hui soit comme suit :

SSI	Directeur		Officier			Pompier			Agent de prévention			Total
	T. plein	T. partiel	T. plein	T. partiel	Volontaire	T. plein	T. partiel	Volontaire	T. plein	T. partiel	Volontaire	
Saint-Zotique	1	s.o.	s.o.	s.o.	7	s.o.	s.o.	13	1	s.o.	s.o.	22

- Que le tableau 28 sur la disponibilité et le temps de mobilisation des ressources soit modifié pour refléter la réalité d'aujourd'hui soit comme suit :

Effectifs disponibles pour répondre à l'alerte initiale [1]						
Service de sécurité incendie/caserne	En semaine				Fin de semaine	
	Jour		Nuit		Nbre moyen pompiers	Temps de mobilisation
	Nbre moyen pompiers	Temps de mobilisation	Nbre moyen pompiers	Temps de mobilisation		
Saint-Zotique						
Caserne 23	4	10 min	8	11 min	8	10 min

- Que les cartes du temps de réponse Figure 38 et Figure 39 devraient être modifiées à 20 minutes ou moins dans le secteur est de la Municipalité de Saint-Zotique.
- Que la Municipalité de Saint-Zotique mobilisera, en tout temps, dès l'appel initial, pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible, un nombre de huit pompiers.
- Que la force de frappe sera considérée atteinte en tout temps lorsque huit pompiers auront été mobilisés, dès l'appel initial, pour un « feu de bâtiment » impliquant un risque faible sur l'ensemble du territoire protégé.

**Sujet à l'approbation du procès-verbal
par les membres du conseil municipal**

Certifié vraie copie ce 24 mai 2022



Chantal Lemieux
Greffière-trésorière et directrice générale par intérim